



DROIT, ECONOMIE, GESTION

# D.U. Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM)



**Composante**  
Collège  
Sciences  
Sociales et  
Humanités  
(SSH)



**Langue(s)  
d'enseignement**  
Français

## Présentation

Le Diplôme d'université de Mandataire à la protection des majeurs procède d'un double constat.

D'une part, l'augmentation continue du nombre de personnes protégées ou en difficulté sociale, impose de former des professionnels aptes à accompagner ce public.

D'autre part, le déficit de formation dont ont longtemps souffert les intervenants de ces secteurs d'activité doit désormais être résorbé par une offre répondant véritablement à leurs attentes.

Dans cette perspective, la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs a créé la profession de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, et l'arrêté du 2 janvier 2009 a posé les conditions relatives à la formation préparant aux certificats nationaux de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

## Objectifs

Cette formation vise à acquérir les compétences juridiques, sociales, médico-sociales, comptables et financières nécessaires à la gestion d'une mesure de protection des

majeurs, de même que les éléments d'analyse des situations personnelles (notamment économiques, sociales, médico-sociales) des personnes concernées.

A ce titre, la formation est résolument pluridisciplinaire. Elle allie en outre l'expérience pratique des professionnels des secteurs concernés aux enseignements théoriques fondamentaux nécessaires à la connaissance des matières en cause.

Un candidat peut bénéficier de plusieurs dispenses et allègements de formation lorsque sa qualification et son expérience professionnelle le justifient. Le responsable pédagogique de la formation examine les justificatifs présentés par le candidat pour l'octroi des dispenses ou allègements de formation.

## Organisation

### Organisation

Durée totale de la formation :

- \* 300 heures d'enseignement théoriques dont 66 heures obligatoires
- \* 350 heures (10 semaines) de stage pratique.



## Semestre 1

### Unité d'enseignement 1 : Juridique (84 heures)

- \* Module 1 : droits et procédure (48 heures)
- \* Module 2 : le champ médico-social (36 heures)

### Unité d'enseignement 2 : Gestion ( 78 heures)

- \* Module 1 : gestion administrative et budgétaire (48 heures)
- \* Module 2 : gestion fiscale et patrimoniale (30 heures)

## Semestre 2

### Unité d'enseignement 3 : Protection de la personne (72 heures)

- \* Module 1 : connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance (24 heures)
- \* Module 2 : relation, intervention et aide à la personne (48 heures)

### Unité d'enseignement 4 : Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs (66 heures obligatoires sous réserve des dispenses prévues supra p.5)

- \* Module 1 : les contours de l'intervention et ses limites (18 heures)
- \* Module 2 : la relation avec le juge et avec l'autorité judiciaire (12 heures)
- \* Module 3 : déontologie et analyse des pratiques (36 heures)

### Unité d'enseignement 5 : Stage

Rapport de stage et soutenance de rapport de stage

---

## Aménagements particuliers

### Dispenses et allègement de formation

Des dispenses et allègement de formation peuvent être accordés aux candidats au vu de leur qualifications et expériences professionnelles. Pour obtenir la dispense des modules de formation du présent diplôme, les candidats doivent justifier d'un diplôme dont le programme correspond au

programme du module concerné.

La dispense d'un module de formation entraîne la validation de celui-ci. Les personnes qui justifient, lors de leur entrée en formation, d'une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le cadre d'une activité tutélaire sont dispensées du stage pratique.

Des allègements de formation peuvent être accordés aux candidats en fonction de leur expérience professionnelle. L'allègement de formation n'entraîne pas la validation du module concerné.

Pour pouvoir obtenir un allègement de formation, les candidats doivent justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans acquise dans le cadre de l'exercice d'une activité en lien direct avec le contenu de formation concerné.

## Admission

---

## Conditions d'accès

Vous pourrez constituer le dossier de candidature [via l'application Apoflux](#).

Une fois sur la page d'accueil de cette dernière :

- \* Sélectionner « voir le calendrier des vœux »
- \* Choisir SSH, Droit, Economie, Gestion
- \* Sélectionner comme composante : Droit, Economie, Gestion
- \* Enfin, sélectionner Niveau BAC +2.
- \* Dans le DU MJPM (Mandataire judiciaire), vous pourrez déposer votre vœu ainsi que le dossier de candidature



Pour les étudiants en reprise d'études (> 2 ans) et/ou salarié et/ou demandeurs d'emploi : **Contactez la FORCO** pour confirmer votre statut étudiant en formation continue. (05.59.40.78.88 ou [accueil.forco@univ-pau.fr](mailto:accueil.forco@univ-pau.fr))

Conformément aux exigences de l'article D. 471-3 du code de l'action sociale et des familles cette formation, le candidat doit :

- \* être titulaire d'un diplôme ou titre enregistré au **niveau III** (bac +2) du répertoire national des certifications professionnelles ou, pour les ressortissants d'un autre Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat à partie à l'accord sur l'Espace économique européen, d'un titre équivalent ou, le cas échéant, justifier d'une ancienneté d'au moins trois ans dans un emploi exigeant normalement un diplôme ou titre de ce niveau

ET

- \* soit, être en situation d'emploi dans un service tutélaire et être âgé d'au moins 21 ans à son entrée en formation,
- \* soit, être salarié d'un établissement où il envisage d'exercer au titre de préposé d'établissement et être âgé d'au moins 21 ans et justifier d'au moins un an d'expérience professionnelle "dans un des domaines en relation avec l'activité tutélaire";
- \* soit dans les autres situations, **être âgé d'au moins 25 ans et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans** "dans un des domaines en relation avec l'activité tutélaire" (juridique, gestion patrimoniale et budgétaire, travail social)

Recrutement sur dossiers.

Les candidatures sont examinées par le responsable pédagogique et la décision qui autorise ou refuse l'inscription est notifiée aux candidats par courrier. Elle précise les dispenses et allègements de formation accordés au vu des justificatifs fournis et le cas échéant au vu de l'avis de l'employeur.

---

## Public cible

Ce diplôme vise à mettre à la disposition des personnes désireuses d'exercer ces professions une formation répondant aux exigences légales et s'adresse :

- **AU TITRE DE LA FORMATION INITIALE**, aux étudiants titulaires d'un DUT, d'un BTS ou d'un diplôme de premier cycle universitaire.
- **AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE**, aux opérateurs intervenant déjà dans le cadre de services délégués à la tutelle aux prestations sociales ou de services mandataires judiciaires à la protection des majeurs ainsi qu'à tous les préposés des établissements hébergeant des majeurs souhaitant développer leurs connaissances et renforcer leur formation pour se conformer aux impératifs de formation imposés par les textes.

## Infos pratiques

---

### Contacts

Marc AZAVANT

✉ [marc.azavant@univ-pau.fr](mailto:marc.azavant@univ-pau.fr)

### Contact administratif

Gestion DU Mandataire Judiciaire

✉ [DU.mandataire-judiciaire@univ-pau.fr](mailto:DU.mandataire-judiciaire@univ-pau.fr)

### Formation continue et alternance

DFTLV

☎ +33 5 59 40 78 88

✉ [accueil.forco@univ-pau.fr](mailto:accueil.forco@univ-pau.fr)

### Handicap

Mission Handicap

☎ +33 5 59 40 79 00

✉ [handi@univ-pau.fr](mailto:handi@univ-pau.fr)



---

## Lieu(x)

 Pau

---

## En savoir plus

Collège Sciences Sociales et Humanités (SSH)

 <https://www.univ-pau.fr/collegessh>



# Programme

## SEMESTRE 1

---

### UE 1 - Juridique

- Droit et procédures
- Champ médico-social

### UE 2 - Gestion

- Gestion administrative et  
budgétaire
- Gestion fiscale et patrimoniale

## SEMESTRE 2

---

### UE 3 - Protection de la personne

- Protection de la personne :  
connaissances du public
- Protection de la personne :  
relation, intervention et aide à la  
personne

### UE 4 - Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs

### UE 5 - Stage et rapport de stage